Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	7 - 2018	
Séance	ordinaire	
Date	26 septembre 2018	
Lieu	Crans-près-Céligny, Rue du Grand Pré 25, au carnotzet communal	
Heure	20h00	Fin de séance à ~ 21h30
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)	
Distribution : aux personnes ci-dessous – Préfecture de Nyon – Greffe de Nyon – Greffe de Prangins – Greffe de Crans-près-Céligny – Secrétariat du CoDir		
Prochaine séance	Mardi 13 novembre 2018, 20H00, Nyon, Rue Maupertuis 1, Ferme du Manoir	

Présent(e)s	Bossert Henri (Prés)	Président	Excusé(e)s	Chauvet Christine Scrutatrice
	Soldini Sacha	Vice-prés.		Girard Sven Scrut /supp
	Cretegny Pierre			Miéville Michèle
	de Bourbon Parme Louis			Tschuy Frédéric Scrutateur
	Favre Suzanne			Widmer Yonnel
	Hainard Jean-Michel			
	Juzgado Serge			
	Ramel Ione		Absent(e)s	
	Schnider Rudolf		Démission	Fabien Bourqui
	Vuille Jean-Pierre	Scrut /supp		
	Vuagniaux Christine			
	Vioget Karadag Corinne			
	Bochud Georges			
	Faraut-Linares Roxane (RLF)	CoDir		
	Faillettaz Jean-Luc (JLF)	CoDir		
	Durgnat-Levi Alice (AD)	CoDir		
	Faillettaz Sébastien (SF)	Secr.génér		

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Approbation du procès-verbal PV06-2018, séance du 2 mai 2018 2
3. Assermentation de M. Pierre Patelli 2
4. Approbation de l'Ordre du jour (point 8 ne sera pas ouvert) 3
5. Communications du bureau du Conseil 3
7. Communications du Comité de Direction 3
8. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~ – non traité, selon point 4 3
9. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~ – non traité, selon point 4 3
10. Rapports des commissions 3
6. Élections statutaires (point déplacé selon point 4 de la séance) 3
11. Préavis, informations du CoDir 4
12. Divers - En rapport avec les objets traités lors de la séance 4

Le Président ouvre la séance en saluant le CoDir et son secrétaire général, les membres du conseil ainsi que les invités, le commandement de la Police de Nyon M.Olivier Rochat et M. Delacrausaz.

Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil intercommunal de la PNR.

Délibérations :

1. Appel

Lors de l'appel le Président annonce la démission de M.Fabien Bourqui qui c'est retiré du Conseil communal.

Effectué : ***15 présents, 5 excusés, 1 absent par démission***

En raison de l'absence des deux scrutateurs et d'un scrutateur suppléant, M.Vuille officie seul pour cette séance avec l'accord de l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal PV06-2018, séance du 2 mai 2018

Le procès-verbal est soumis pour approbation en bloc. Il ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Décision : **accepté par 13 voix, 1 abstention,** le nouveau membre ne s'exprime pas

3. Assermentation de M. Pierre Patelli

Prés : accueille ce nouveau membre et procède à l'assermentation

4. Approbation de l'Ordre du jour (point 8 ne sera pas ouvert)

Prés : Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Les points 7 & 8 sont sans objet, il soumet de ne pas les ouvrir
Il propose de traiter les élections en fin de séance, soit de déplacer le point 6 avant le point 11

Décision : **accepté par 14 voix**

5. Communications du bureau du Conseil.

Prés : Prie M.Patelli de transmettre ses coordonnées au bureau pour les vacations.
Rappelle la date de la prochaine séance (voir de début du PV)

7. Communications du Comité de Direction.

RFL : Fin octobre - mise activité du système d'aide à l'engagement SAGA – préavis 4/2017
Premier retour sur ce système lors de la prochaine séance.

8. ~~**Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)**~~ – non traité, selon point 4

9. ~~**Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions**~~ – non traité, selon point 4

10. Rapports des commissions

3/2018 – Budget 2019 (CoGe)

M.Schnider : Explications sur le rapport, annonce une coquille rédactionnelle, page 1 avant dernier paragraphe. Le texte est modifié comme il suit : « La facture prévue pour les communes ~~augmente que~~ diminue de 0.45%. ». La rectification du rapport est manuscrite.

M.Patelli : quels sont les critères pour estimer l'augmentation des recettes ?
M.Schnider : l'évaluation suit la croissance de la population et celle du trafic
RFL : les agents n'ont pas d'objectifs financiers pour la verbalisation. Il y a une corrélation entre la taille de la population et le nombre d'infractions qui aboutissent sur des dénonciations.

M.Patelli : pourquoi faut-il augmenter les effectifs ?
RFL : Le sujet des effectifs est traité dans les PV04-2017, particulièrement dans l'annexe qui sont à disposition sur le site intranet, réservé aux membres du conseil.
La Suisse dénombre un déficit de 4000 policiers. Il y a une forte concurrence en les différents corps de police pour attirer du personnel.

Prés : constate qu'il n'y a pas de question, fait la lecture des conclusions du rapport et ouvre le vote.

Décision : **accepté par 13 voix et 1 abstention**

4/2018 – Demande d'un crédit extraordinaire de CHF 11'000.- (CoGe)

M. Crétegny : Présente le rapport
Défend le principe du préavis pour ce genre de dépenses qui pourraient être incluses dans le budget courant mais qui sont ainsi mises en lumière.
RFL : relève que l'utilité de cet engagement a été discuté avec la présentation du budget

Prés : constate qu'il n'y a pas de question, fait la lecture des conclusions du rapport et ouvre le vote.

Décision : **accepté à l'unanimité**

6. Élections statutaires

Le vice-président prend la présidence.
M.Crétegny propose M.Bossert qui accepte d'être candidat pour une réélection à la présidence.
Le Président, M.Henri Bossert est réélu tacitement.

Le président prend son poste.
Mme Suzanne Favre propose M.Soldini qui accepte d'être candidat pour une réélection à la vice-présidence.
Le vice-Président, M.Sacha Soldini est réélu à tacitement.

COGE, les membres acceptent d'être candidats pour un nouveau mandat.
Sont réélus à l'unanimité des votants : Mme Corinne Vioget Karadag, M.Pierre Crétegny, M.Rudolf Schnider. Les suppléants M.Tschuy, M.Widmer et M.De Bourbon Parme sont reconduits tacitement.

Deux scrutateurs sont élus à l'unanimité des votants : Mme Corinne Vioget Karadag et M.Jean-Pierre Vuille

L'élection des scrutateurs suppléants est reportée à la prochaine séance

11. Préavis, informations du CoDir

Préavis N°5/2018 - Statut du personnel et ses directives d'application (AD HOC)
Sont élus membres de commissions : M.Ione Ramel, M.Pierre Patelli, M.Georges Bochud, M.Pierre Crétegny, M.Jean-Pierre Vuille.
Election à l'unanimité des votants avec 1 abstention

Préavis N°6/2018 - Règlement intercommunal de police (AD HOC)
Ont été élus selon les PV00, PV01-2016, PV05-2017, pour rappel :
La commission ad hoc est composée de : Mme Christine Vuagniaux, Mme Christine Chauvet, M. Jean-Pierre Vuille, M. Georges Bochud, Mme Corinne Vioget Karadag.

12. Divers - En rapport avec les objets traités lors de la séance

RFL : remercie pour la confiance démontrée avec l'acceptation du budget 2019

M.Patelli : Demande la procédure pour installer un radar sur un feu
Cmdt Rochat : Un postulat est à déposer au Conseil communal, la commune est propriétaire du mat.
RFL : Le sujet traité est d'ordre opérationnel, il sera volontiers développé hors séance.

M.Vuille : Quel pense le CoDir du projet, dénommé REGIO, de rapprochement entre la Police de l'Ouest lausannois et la Police cantonale ?
RFL : Il est trop tôt pour tirer des conclusions. Il est proposé de faire une présentation lors de la prochaine séance, sous réserve d'information suffisantes.

Prés : clôt la séance
